

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2002

25 octobre 2006

### SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments, Sicav, Luxembourg .....	96056	IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A., Luxembourg .....	96051
Aberdeen Balanced Lux 1, S.à r.l., Luxembourg ..	96058	IIPRS-SIIRP, S.à r.l., Lenningen .....	96093
Active Security Company, S.à r.l., Steinfurt .....	96096	In Vino S.A., Born. ....	96096
Almaso S.A., Troine-Route .....	96085	Infoteam, S.à r.l., Junglinster .....	96050
Aqua Sleep S.A., Wasserbillig .....	96094	Krisian S.A., Luxembourg .....	96095
Auto-Mécanique, S.à r.l., Pétange .....	96096	Laurent Properties S.A., Luxembourg .....	96080
Bezons Parc (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	96091	Leader Holding S.A., Luxembourg .....	96095
Bezons Parc (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	96092	Lerins Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	96092
Brainstorm S.A., Wiltz .....	96071	Liberty Sea S.A., Luxembourg .....	96052
Cathepi S.A., Wiltz .....	96071	Lucky-Invest Holding S.A., Diekirch .....	96057
Combus Holding S.A. ....	96050	LWA, Logistics World Alliance, S.à r.l., Luxembourg .....	96057
Combus Investments S.A. ....	96050	Meridel Holding S.A., Luxembourg .....	96093
D.S.I.H. S.A., Development System International Holding, Luxembourg .....	96095	Minpark S.A., Luxembourg .....	96094
DH Palos Immobilien und Projectentwicklungs, S.à r.l., Luxembourg .....	96090	Mougat Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	96085
East-West Trading Company, GmbH, Diekirch ..	96065	Neptuno Company S.A., Luxembourg .....	96050
Enco Leasing, S.à r.l., Luxembourg .....	96050	Nigmatek S.A., Luxembourg .....	96055
Etolia S.A., Luxembourg .....	96094	Nove Butovice, S.à r.l., Luxembourg .....	96093
Eurotrust S.A., Luxembourg .....	96096	Pan European Partners S.A., Bertrange .....	96051
Evanio Investments Holding S.A., Luxembourg ..	96090	Pegnitz Park, S.à r.l., Luxembourg .....	96056
Evrax Group S.A., Luxembourg .....	96074	Prophalux, S.à r.l., Foetz .....	96095
Evrax Group S.A., Luxembourg .....	96080	Robin Two S.A., Luxembourg .....	96095
Finacer S.A., Wiltz .....	96065	Sarfilux S.A., Wiltz .....	96065
Finakabel, S.à r.l., Luxembourg .....	96090	SEL S.A., Wiltz .....	96071
Fovalux S.A., Luxembourg .....	96094	SISA, Site Industriel S.A., Luxembourg .....	96071
GML Europe, S.à r.l. ....	96051	SLE S.A., Wiltz .....	96085
Home Partner's S.A., Luxembourg .....	96052	Sowo S.A., Luxembourg .....	96057
Home Partner's S.A., Luxembourg .....	96052	Sowo S.A., Luxembourg .....	96057
Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg .....	96052	SSCP Coatings, S.à r.l., Luxembourg .....	96093
Horus Trading, S.à r.l., Luxembourg .....	96055	TP Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	96065
I.F.B.A. S.A. ....	96051	TP Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	96070
ICI S.A., Wiltz .....	96085	Transworld Finance S.A., Luxembourg .....	96050
IEMAM-Indosuez Emerging Markets Asset Management S.A., Luxembourg .....	96051	Vollo Trading, S.à r.l., Luxembourg .....	96051
		Wieland Invest. S.A., Luxembourg .....	96096

**NEPTUNO COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 55.626.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2005*

1. Monsieur Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, est nommé avec effet immédiat nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093231.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**COMBUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.473.

**COMBUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.474.

**ENCO LEASING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.432.

**INFOTEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 63.026.

**TRANSWORLD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.163.

*Clôture de liquidation*

Par jugements rendus le 12 octobre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation suivantes:

- société anonyme COMBUS HOLDING S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 10 juin 2003 (B 48.473),
- société anonyme COMBUS INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé en date du 18 juin 2003 (B 48.474),
- société à responsabilité limitée ENCO LEASING, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse (B 24.432),
- société à responsabilité limitée INFOTEAM, S.à r.l., avec siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, de fait inconnue à cette adresse (B 63.026),
- société anonyme TRANSWORLD FINANCE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, de fait inconnue à cette adresse (B 29.163).

Pour extrait conforme

E. Mellinger

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05413. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05415. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05417. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05419. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05421. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(114453.2//44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**VOLLO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 55.333.

**PAN EUROPEAN PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 33.271.

**I.F.B.A. S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.062.

**GML EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 57.114.

*Clôture de liquidation*

Par jugements rendus le 12 octobre 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation suivantes:

- société à responsabilité limitée VOLLO TRADING, S.à r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg, de fait inconnue à cette adresse (B 55.333),
- société anonyme PAN EUROPEAN PARTNERS S.A., avec siège social à L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer, de fait inconnue à cette adresse (B 33.271),
- société anonyme I.F.B.A. S.A., dont le siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, a été dénoncé en date du 23 mars 1995 (B 43.062),
- société à responsabilité limitée GML EUROPE, S.à r.l., dont siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, a été dénoncé en date du 16 septembre 1997 (B 57.114).

Pour extrait conforme

E. Mellinger

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05424. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05426. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05430. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2006, réf. LSO-BV05432. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(114462.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

**IEMAM-INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.226.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

*Administrateur*

Signature

(091895.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**IEMAM-INDOSUEZ EMERGING MARKETS ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.226.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES

*Administrateur*

Signature

(091898.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**HOME PARTNER'S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.033.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**HOME PARTNER'S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 47.033.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**LIBERTY SEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 111.648.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(092040.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.983.

In the year two thousand six, on the eighteenth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of HORUS TRADING, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed drawn up and enacted on June 5th, 1998, registered with Trade Register Luxembourg section B number 64.483, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 651 of September 15th, 1998.

The meeting is presided by Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman appoints as secretary Miss Alexia Uhl, lawyer, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The meeting elects as scrutineer Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The members present or represented and the number of corporate units held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) corporate units, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the members have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the corporate capital of an amount of EUR 387,605.32 (three hundred eighty-seven thousand six hundred five Euro and thirty-two cents) by cash, in order to raise it from EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-eight cents) to EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) without issuance of new corporate units but by increase of the par value of the existing corporate units, each member subscribing proportionally to his participation in the corporate capital.

2. Fixing of the nominal value at EUR 800.- per corporate unit.

3. Amendment of article 6 of the by-laws which henceforth will read as follows:

English version:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 800.- each.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1. FAREWELL CORPORATION N.V. ....	316
2. YANG RESORTS Ltd. ....	<u>184</u>
Total .....	500»

French version:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 400.000.- (quatre cent mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 800.- chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. FAREWELL CORPORATION N.V. ....	316
2. YANG RESORTS Ltd. ....	<u>184</u>
Total .....	500»

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 387,605.32 (three hundred eighty-seven thousand six hundred five Euro and thirty-two cents) by cash, in order to raise it from EUR 12,394.68 (twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-eight cents) to EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) without issuance of new corporate units but by increase of the par value of the existing corporate units, each member subscribing proportionally to his participation in the corporate capital.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the current subscribers, represented by Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the capital increase, each of them proportionally to his participation in the corporate capital, by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 387,605.32 (three hundred eighty-seven thousand six hundred five Euro and thirty-two cents) as was certified to the undersigned notary.

*Second resolution*

It is decided to fix the nominal value at EUR 800.- per corporate unit.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the statutes, as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 800.- each.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1. FAREWELL CORPORATION N.V. ....	316
2. YANG RESORTS Ltd. ....	<u>184</u>
Total .....	500

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HORUS TRADING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.483, constituée suivant acte reçu le 5 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 651 du 15 septembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 387.605,32 (trois cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq euros et trente-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair de chaque part, chaque associé souscrivant proportionnellement à sa participation dans le capital social de la société.

2.- Fixation de la valeur nominale des parts sociales à EUR 800,- par part.

3.- Modification de l'article six des statuts, qui aura la teneur suivante:

English version:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 400,000,- (four hundred thousand Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 800,- each.

These corporate units have been subscribed to as follows:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.....	316
2. YANG RESORTS Ltd .....	184
Total .....	500»

French version:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 800,- chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. FAREWELL CORPORATION N.V.....	316
2. YANG RESORTS Ltd .....	184
Total .....	500»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 387.605,32 (trois cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq euros et trente-deux cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents) à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair de chaque part, chaque associé souscrivant proportionnellement à sa participation dans le capital social de la société.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite les associés actuels, représentés par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, chacun proportionnellement à sa participation dans le capital de la société, par paiement en espèces, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 387.605,32 (trois cent quatre-vingt-sept mille six cent cinq euros et trente-deux cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de fixer la valeur nominale des parts sociales à EUR 800,- la part.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Article 6.-** Le capital social est fixé à EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 800,- chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. FAREWELL CORPORATION N.V. ....	316
2. YANG RESORTS Ltd. ....	184
Total .....	500»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Seil, A. Uhl, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 7, case 5. – Reçu 3.876,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

J. Elvinger.

(092580.3/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**HORUS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.983.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43491 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

J. Elvinger.

(092581.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**NIGMATEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 101.290.

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIGMATEK S.A., ayant son siège social à L-8833 Wolwelange, 23, rue Principale, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.290, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 839 du 16 août 2004, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1039 du 14 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Clerbois, administrateur de société, demeurant à Landen (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphael Joris, employé, demeurant à Retinne (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-8833 Wolwelange, 23, rue Principale, à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Démission de Monsieur Olivier Genin comme commissaire aux comptes de la société.

3.- Nomination de Monsieur Jean Daniel Arkens comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de L-8833 Wolwelage, 23, rue Principale, à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Olivier Genin comme commissaire aux comptes de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:  
Monsieur Jean Daniel Arkens, employé, né à Rocourt (Belgique), le 21 mars 1950, demeurant à B-3400 Landen, Raats-hovenstraat 71 (Belgique),  
comme nouveau commissaire aux comptes de la société.  
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.Thill, R. Joris, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 70, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2006.

*J. Seckler.*

(092655.3/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**ABN AMRO ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 96.058.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Leinkauf-Schiltz

*Legal & Compliance Assistant*

(092097.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

**PEGNITZ PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 97.738.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes

28, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Modification du siège social d'un associé:

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l.

28, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06401. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(092785.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**SOWO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 80.241.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

*Pour la société*

Signature

(092336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

---

**SOWO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Luxembourg, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 80.241.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

*Pour la société*

Signature

(092335.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

---

**LUCKY-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 93.495.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 août 2006.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

(992234.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 août 2006.

---

**LWA, LOGISTICS WORLD ALLIANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MGF LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 68.068.

L'an deux mille six, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société par actions simplifiée de droit français MGF EVOLUTIONS, ayant son siège social à F-92110 Clichy, 22-28, rue Henri Barbusse (France),

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MGF LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68068, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 222 du 31 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Paul Frieders:

- en date du 14 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 211 du 20 mars 2001;
- en date du 5 décembre 2000, publié par extrait au Mémorial C numéro 552 du 20 juillet 2001;
- en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 904 du 13 juin 2002;
- en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1105 du 2 novembre 2004.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en LOGISTICS WORLD ALLIANCE, S.à r.l., en abrégé LWA.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LOGISTICS WORLD ALLIANCE, S.à r.l., en abrégé LWA.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social est transféré de L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang, Z.I. Weihergewann, à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2006, vol. 537, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2006.

J. Seckler.

(092658.3/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**ABERDEEN BALANCED LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 119.592.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Appeared:

ABERDEEN PROPERTY INVESTORS THE NETHERLANDS B.V., a company incorporated and organised under the laws of the Netherlands with registered office at Strawinskyalaan 303, 1070 NC Amsterdam, represented by Mr Paul Van den Abeele, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on August 10, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ABERDEEN BALANCED LUX 1, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain

a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## Chapter II.- Capital, Units

**Art. 5. Corporate capital.** The unit capital is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by two hundred fifty (250) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 6. Capital amendment.** The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Distribution right of units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of units.** In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders. The transfer of units mortis causa to third parties must be accepted by the unitholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 10. Redemption of units.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

## Chapter III.- Management

**Art. 11. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

**Art. 12. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

**Art. 14. Sub-Delegation and agent of the manager.** The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 16. Liabilities of the manager.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV.- General meeting of unitholders

##### **Art. 17. Powers of the general meeting of unitholder(s).**

The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

#### Chapter V.- Business year - Balance sheet

**Art. 18. Business year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and distribution of the profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

## Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

## Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### 1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2006.

### 2. Subscription - Payment

All the two hundred fifty (250) units representing the entire unit capital have been entirely subscribed by ABERDEEN PROPERTY INVESTORS THE NETHERLANDS B.V., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### 3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand three hundred Euro (EUR 2,300.-).

### 4. General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole unitholder, representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Nico Tate, born in Koog aan de Zaan on September 18, 1956, Chief Executive Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., Strawinskyiaan 303, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands; and  
- Mrs Malin af Petersens, born in Taby on October 18, 1967, Chief Financial Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS GROUP, Luntmakargatan 34, Box 3039, S-10363 Stockholm, Sweden.

In accordance with article 13 of the bylaws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS B 67.895), is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

### 5. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ABERDEEN PROPERTY INVESTORS THE NETHERLANDS B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au Strawinskyiaan 303, 1070 NC Amsterdam, représentée par Monsieur Paul Van den Abeele, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 août 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABERDEEN BALANCED LUX 1, S.à r.l. (ci-après «la Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle

entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II.- Capital, Parts

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représentés par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de distribution des parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transférables à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas

requis lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### Titre III.- Gérance

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par facsimilé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendus. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

**Art. 12. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

**Art. 14. Subdélégation et agent du gérant.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération du gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 16. Responsabilités du gérant.** Les gérants ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

### Titre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

### Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

**Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve légale et distribution du bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *6. Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de cette acte et se termine le 31 décembre 2006.

##### *7. Souscription - Libération*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ABERDEEN PROPERTY INVESTORS THE NETHERLANDS B.V., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *8. Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

##### *9. Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Nico Tates, né à Koog aan de Zaan le 18 septembre 1956, Chief Executive Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EUROPE B.V., Strawinskylaan 303, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas; et
- Madame Malin af Petersens, née à Taby le 18 octobre 1967, Chief Financial Officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS GROUP, Luntmakargatan 34, Box 3039, S-10363 Stockholm, Suède.

Conformément à l'article 13 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS B 67.895), Grand-Duché de Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprise de la Société pour une période illimitée.

##### *10. Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van den Abeele, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 8, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

G. Lecuit.

(103872.3/220/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**EAST-WEST TRADING COMPANY, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 94.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 28 août 2006, réf. DSO-BT00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 août 2006.

Pour la société  
COFINOR S.A.  
Un mandataire  
Signature

(992236.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 août 2006.

**FINACER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 102.678.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

**SARFILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 94.355.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992628.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

**TP INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. MARIGOT INVESTMENTS, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 117.307.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of July, before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MARIGOT INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Adolphe Fischer in L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.307 (the Company). The Company has been incorporated on 20 June 2006 pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

There appeared:

(1) TP HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at PAGET BROWN TRUST COMPANY Ltd., West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

hereby represented by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg  
by virtue of a proxy given on 27 July 2006,

(2) TP COINVESTMENT PARTNERS, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at PAGET BROWN TRUST COMPANY Ltd., West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, British West Indies,

hereby represented by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg  
by virtue of a proxy given on 27 July 2006,

(3) INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware and having its registered office at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, United States of America,

hereby represented by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg  
by virtue of a proxy given on 27 July 2006,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party designated in item 1. above is hereafter designated as the Sole Shareholder. The appearing parties designated in items 1. up to and including 3. above are hereafter designated as the Subscribers and further to the Company's capital increase pursuant to second and third resolutions below as the Shareholders.

The Sole Shareholder represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into TP INVESTMENTS, S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 247,575 (two hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 260,075 (two hundred sixty thousand seventy-five euro) by way of the issue of 9,903 (nine thousand nine hundred three) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

3. Subscriptions and payment to the share capital increase specified under item 2. above.

4. Acknowledgment of the extinction by way of confusion of the Claim contributed to the Company in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code (extinction par confusion).

5. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

7. Amendment of article 10 of the Articles.

8. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into TP INVESTMENTS, S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TP INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 247,575 (two hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 260,075 (two hundred sixty thousand seventy-five euro) by way of the issue of 9,903 (nine thousand nine hundred three) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Subscribers, represented as stated above, declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 9,903 (nine thousand nine hundred three) shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each and fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 247,575 (two hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro) together with a share premium in an aggregate amount of EUR 28 (twenty-eight euro) by way of:

(1) a contribution in kind made by the Sole Shareholder to the Company consisting of a claim in an amount of EUR 52,500 (fifty-two thousand five hundred euro) that the Sole Shareholder has against the Company (the Claim) and a contribution in cash in an amount of EUR 141,635 (one hundred forty-one thousand six hundred thirty-five euro), such contributions being made by the Sole Shareholder to the Company against the issue of such number of shares as indicated in the table below, together with a share premium in an amount of EUR 10 (ten euro).

(2) a contribution in cash in an amount of EUR 32,903 (thirty-two thousand nine hundred three euro) made by TP COINVESTMENT PARTNERS, LP to the Company, against the issue of such number of shares as indicated in the table below, together with a share premium in an amount of EUR 3 (three euro).

(3) a contribution in cash in an amount of EUR 20,565 (twenty thousand five hundred sixty-five euro) made by INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP to the Company, against the issue of such number of shares as indicated in the table below, together with a share premium in an amount of EUR 15 (fifteen euro).

The contributions made by the Shareholders to the Company at the occasion of the present increase of the Company's share capital are detailed in the following table:

Subscribers	Contribution in cash  (EUR)	Contribution in kind  (EUR)	Number of shares subscribed	Value of shares subscribed  (EUR)	Share premium  (EUR)
TP HOLDINGS LIMITED .....	141,635	52,500	7,765	194,125	10
TP COINVESTMENT PARTNERS, LP .....	32,903	N/A	1,316	32,900	3
INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP .....	20,565	N/A	822	20,550	15
Total .....	195,103	52,500	9,903	247,575	28

Such contributions in an aggregate amount of EUR 247,603 (two hundred forty-seven thousand six hundred three euro) are to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 247,575 (two hundred forty-seven thousand five hundred seventy-five euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of EUR 28 (twenty-eight euro) to the share premium account of the Company.

The total amount of the contributions in cash is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The cash amount relating to the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation of the contribution in kind of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company as at 27 July 2006 and signed for approval by a manager of the Company, and a certificate issued by two managers of the Company that:

1. the attached balance sheet as at 27 July 2006 shows an intercompany receivable in an amount of EUR 52,500 (fifty-two thousand five hundred euro) payable by the Company to the Sole Shareholder on 27 July 2006;

2. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet is of EUR 52,500 (fifty-two thousand five hundred euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Claim contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the increase in capital as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed
TP HOLDINGS LIMITED .....	8,265
TP COINVESTMENT PARTNERS, LP .....	1,316
INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP .....	822
Total .....	10,403

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that the Claim contributed to the Company shall be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code (extinction *par confusion*).

Following the above share capital increase, the Shareholders resolve to take the following resolutions unanimously:

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 260,075 (two hundred sixty thousand seventy-five euro) represented by 10,403 (ten thousand four hundred three) shares in registered form with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.»

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to amend article 10 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 4,600.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet, par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MARIGOT INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.307 (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juin 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

(1) TP HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Cayman dont le siège social est situé à PAGET BROWN TRUST COMPANY Ltd., West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, Antilles Britanniques,

ici représentée par M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2006;

(2) TP COINVESTMENT PARTNERS, LP, un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman ayant le siège social est situé à PAGET BROWN TRUST COMPANY Ltd., West Wind Building, Harbour Drive, P.O. Box 1111, George Town, Grand Cayman, Antilles Britanniques,

ici représentée par M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2006;

(3) INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP, un limited Partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware ayant le siège social est situé à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La partie comparante désignée au point (1) ci-dessus est par la suite désignée l'Associé Unique. Les parties comparantes désignées aux points (1) à (3) inclus ci-dessus sont désignées les Souscripteurs, et après l'augmentation du capital de la Société selon les deuxième et troisième résolutions ci-dessous, les Associés.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société de 12.500 EUR, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en TP INVESTMENTS, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les Statuts).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 247.575 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, à 260.075 EUR (deux cent soixante mille soixante-quinze euros) par l'émission de 9.903 (neuf mille neuf cent trois) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-dessus.

4. Constatation de l'extinction par confusion de la Créance apportée à la Société conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Modification de l'article 10 des Statuts.

8 Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en TP INVESTMENTS, S.à r.l. et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TP INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après la Loi).»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 247.575 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, à 260.075 EUR (deux cent soixante mille soixante-quinze euros) par l'émission de 9.903 (neuf mille neuf cent trois) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

*Souscription - Paiement*

Les Souscripteurs, représentés tel que mentionné ci-dessus, déclarent souscrire à l'augmentation du capital social de la Société représentée par 9.903 (neuf mille neuf cent trois) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales d'une valeur nominale totale de 247.575 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros) avec une prime d'émission d'un montant total de 28 EUR (vingt-huit euros), par:

(1) un apport en nature de l'Associé Unique à la Société constitué d'une créance d'un montant de 52.500 EUR (cinquante-deux mille cinq cents euros) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance) et un apport en numéraire d'un montant de 141.635 EUR (cent quarante et un mille six cent trente-cinq euros), ces apports étant réalisés par l'Associé Unique contre l'émission du nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous, en ce compris une prime d'émission d'un montant de 10 EUR (dix euros).

(2) un apport en numéraire d'un montant de 32.903 EUR (trente-deux mille neuf cent trois euros) de TP COINVESTMENT PARTNERS, LP à la Société, contre l'émission du nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous, en ce compris une prime d'émission d'un montant de 3 EUR (trois euros).

(3) un apport en numéraire d'un montant de 20.565 EUR (vingt mille cinq cent soixante-cinq euros) de INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP à la Société, contre l'émission du nombre de parts sociales indiqué dans le tableau ci-dessous, en ce compris une prime d'émission d'un montant de 15 EUR (quinze euros).

Les apports réalisés par les Associés à la Société à l'occasion de la présente augmentation de capital social de la Société sont détaillés dans le tableau qui suit:

Souscripteurs	Apport en numéraire (EUR)	Apport en nature (EUR)	Nombre de parts sociales souscrites	Valeur des parts sociales souscrites (EUR)	Prime d'émission (EUR)
TP HOLDINGS LIMITED .....	141.635	52.500	7.765	194.125	10
TP COINVESTMENT PARTNERS, LP .....	32.903	N/A	1.316	32.900	3
INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP .....	20.565	N/A	822	20.550	15
Total .....	195.103	52.500	9.903	247.575	28

Ces apports d'un montant total de 247.603 EUR (deux cent quarante-sept mille six cent trois euros) sont affectés de la manière suivante:

(i) un montant de 247.575 EUR (deux cent quarante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros) au compte capital social nominal de la Société;

(ii) un montant de 28 EUR (vingt-huit euros) au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total des apports en numéraire sont documentés au notaire par un certificat de blocage.

La somme en numéraire relative à l'augmentation de capital social est de suite à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société est documentée par, entre autres, un bilan de la Société au 27 juillet 2006 signé pour accord par un gérant de la Société, ainsi que par un certificat émis par deux gérants de la Société qui mentionne que:

1. le bilan annexé au 27 juillet 2006 indique une créance intragroupe d'un montant de 52.500 EUR (cinquante-deux mille cinq cents euros) qui est à payer par la Société à l'Associé Unique le 27 juillet 2006;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance telle que figurant au bilan ci-joint est estimée à un montant de 52.500 EUR (cinquante-deux mille cinq cents euros) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

3. la Créance apportée à la Société est librement transférable et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur;

4. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique.

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par le le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat, suite à l'augmentation de capital, est le suivant:

Associés	Nombre de parts sociales souscrites
TP HOLDINGS LIMITED . . . . .	8.265
TP COINVESTMENT PARTNERS, LP . . . . .	1.316
INVESTCORP COINVESTMENT PARTNERS I, LP . . . . .	822
Total . . . . .	10.403

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique constate que la Créance apportée à la Société s'éteindra par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois (extinction par confusion).

#### Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 260.075 (deux cent soixante mille soixante-quinze euros) représenté par 10.403 (dix mille quatre cent trois) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

#### Septième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 10 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature individuelle de n'importe quel gérant de la Société ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.»

#### Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 4.600 euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 13, case 10. – Reçu 2.476,03 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(092673.3/211/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

### TP INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MARIGOT INVESTMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 117.307.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43588 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 31 août 2006.

J. Elvinger.

(092674.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**BRAINSTORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.111.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992630.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

**SEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 93.112.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992632.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

**CATHEPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 108.855.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992634.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

**SISA, SITE INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 119.590.

## STATUTS

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Robert Dennewald, ingénieur, demeurant à L-2409 Strassen, 8, rue Rackenberg, représentée par Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 août 2006, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2) Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, représentée par Maître Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 août 2006, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SITE INDUSTRIEL S.A., en abrégé SISA.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute

autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; la réalisation par voie de vente de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille euros) divisé en 500 (cinq cents) actions de catégorie A d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Outre le capital social souscrit, le capital autorisé de la société est fixé à 550.000,- EUR (cinq cent cinquante mille euros) représenté par 5.500 (cinq mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, réparties dans les catégories suivantes:

- 75.000,- EUR (soixante-quinze mille euros) divisés en 750 (sept cent actions) actions de catégorie A

- 475.000,- EUR (quatre cent soixante-quinze mille euros) divisés en 4.750 (quatre mille sept cent cinquante) actions de catégorie B

Le conseil d'administration de la société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par étapes, mais au plus tard dans les cinq ans après la publication de cet acte au Mémorial. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue. Le conseil d'administration est autorisé à supprimer le droit de préemption des actionnaires existants.

**Art. 6.** Les actions des deux catégories ont les mêmes droits sauf que les actions de la catégorie A ont droit à un premier dividende qui est égal en pourcentage du bénéfice net au rapport entre le bénéfice net après impôt et les fonds propres (capital et prêt subordonné) de l'exercice. Cette distribution aux actionnaires de catégorie A est obligatoire, mais ne pourra dépasser 30% (trente pour cent) du bénéfice net après impôts.

Le solde du bénéfice est réparti comme deuxième dividende entre les actionnaires des deux catégories d'actions suivant leur participation au capital. Sauf décision contraire prise par les actionnaires représentant 75% (soixante-quinze pour cent) du capital, cette distribution s'élève à au moins 80% (quatre-vingt pour cent) de ce solde du bénéfice.

La répartition prévue dans les deux alinéas qui précèdent s'applique également en cas de répartition du bénéfice de liquidation.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 8.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires de la même catégorie que le cédant.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où les actionnaires de la même catégorie n'exercent pas ou incomplètement leur droit de préemption, le droit de préemption passe aux actionnaires de l'autre catégorie.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux dispositions du troisième paragraphe de cet article, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de la troisième phrase du quatrième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à l'expiration du délai de quinze jours indiqué dans la première phrase de ce paragraphe.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai de deux mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de six mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions offertes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

**Art. 9.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### Administration - Surveillance

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non; dont deux tiers au moins sont proposés par les actionnaires de catégorie A. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

Les actionnaires désignent le président parmi les administrateurs représentant les actions de la catégorie A.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 11.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, email ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, email ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

### Année sociale

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre 2006.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 17.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Disposition générale

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaires Catégorie A	Capital souscrit (EUR)	Capital libéré (EUR)	Nombre d'actions
1. Robert Dennewald.....	25.000,-	25.000,-	250
2. Victor Elvinger.....	25.000,-	25.000,-	250
	<u>50.000,-</u>	<u>50.000,-</u>	<u>500</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille Euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les actionnaires pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Robert Dennewald, ingénieur, demeurant à L-2409 Strassen, 8, rue Rackenberg,
  - b) Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
  - c) Catherine Dessoay, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
 La durée des mandats est de six ans.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
  - Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Hauptstrooss
 La durée des mandats est de six ans.
- 4) Le siège de la société est fixé à: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II
- 5) Conformément à l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915, la société reprend tous les engagements pris par l'un ou l'autre des fondateurs avant la constitution de la présente société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, vol. 155S, fol. 26, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

J. Elvinger.

(103867.3/211/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the twenty-first day of August, before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Judit Stern, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A., (the «Company») having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders notary on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116 dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,169,156.- (two hundred thirty-four million one hundred sixty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro) and is divided into 117,084,578 (one hundred and seventeen million eighty-four thousand five hundred and seventy-eight) shares of EUR 2.- (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2.- (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»).

The Company received the following subscriptions and payments:

- 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares subscribed on 8 August 2006 and paid on 9 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 9 August 2006)

These 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 13,792.- (thirteen thousand seven hundred and ninety-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 219,943.39 (two hundred nineteen thousand nine hundred forty-three Euro and thirty-nine cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 299,976.- (two hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-six Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 233,735.39 (two hundred thirty-three thousand seven hundred thirty-five Euro and thirty-nine cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2834.

- 2,298 (two thousand two hundred and ninety-eight) new shares subscribed on 8 August 2006 and paid on 9 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 9 August 2006)

These 2,298 (two thousand two hundred and ninety-eight) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 4,596.- (four thousand five hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 73,293.20 (seventy-three thousand two hundred ninety-three Euro and twenty cents Euro) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 99,963.- (ninety-nine thousand nine hundred sixty-three Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 77,889.20 (seventy-seven thousand eight hundred eighty-nine Euro and twenty cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2834.

- 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares subscribed on 7 August 2006 and paid on 9 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 9 August 2006)

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896.- (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 109,971.69 (one hundred nine thousand nine hundred seventy-one Euro and sixty-nine cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988.- (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 116,867.69 (one hundred and sixteen thousand eight hundred sixty-seven Euro and sixty-nine cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2834.

- 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares subscribed on 9 August 2006 and paid on 10 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 10 August 2006)

These 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 13,792.- (thirteen thousand seven hundred and ninety-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 219,815.97 (two hundred nineteen thousand eight hundred fifteen Euro and ninety-seven cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 299,976.- (two hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-six Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 233,607.97 (two hundred thirty-three thousand six hundred seven Euro and ninety-seven cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2841.

- 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares subscribed on 9 August 2006 and paid on 10 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 10 August 2006)

These 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 13,792.- (thirteen thousand seven hundred and ninety-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 19,815.97 (two hundred nineteen thousand eight hundred fifteen Euro and ninety-seven cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 299,976.- (two hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-six Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 233,607.97 (two hundred thirty-three thousand six hundred seven Euro and ninety-seven cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2841.

- 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares subscribed on 10 August 2006 and paid on 14 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 14 August 2006)

These 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 27,586.- (twenty-seven thousand five hundred eighty-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 443,960.29 (four hundred forty-three thousand nine hundred sixty Euro and twenty-nine cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 599,995.50 (five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-five Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 471,546.29 (four hundred seventy-one thousand five hundred forty-six Euro and twenty-nine cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2724.

- 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares subscribed on 9 August 2006 and paid on 10 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 10 August 2006)

These 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 27,586.- (twenty-seven thousand five hundred eighty-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 439,663.82 (four hundred thirty-nine thousand six hundred and sixty-three Euro and eighty two cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 599,995.50 (five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-five Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that

the above-mentioned amount is valued at EUR 467,249.82 (four hundred sixty-seven thousand two hundred forty-nine Euro and eighty-two cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2841.

- 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares subscribed on 15 August 2006 and paid on 17 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 17 August 2006)

These 6,896 (six thousand eight hundred and ninety-six) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 13,792.- (thirteen thousand seven hundred and ninety-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 220,436.15 (two hundred twenty thousand four hundred thirty-six Euro and fifteen cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 299,976.- (two hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy-six Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 234,228.15 (two hundred thirty-four thousand two hundred twenty-eight Euro and fifteen cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2807.

- 5,666 (five thousand six hundred and sixty-six) new shares subscribed on 16 August 2006 and paid on 17 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 17 August 2006)

These 5,666 (five thousand six hundred and sixty-six) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 11,332.- (eleven thousand three hundred and thirty-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 181,118.22 (one hundred eighty-one thousand one hundred eighteen Euro and twenty-two cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 246,471.- (two hundred forty-six thousand four hundred seventy-one Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 192,450.22 (one hundred ninety-two thousand four hundred fifty Euro and twenty-two cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2807.

As a consequence of the above mentioned subscriptions, 66,582 (sixty-six thousand five hundred eighty-two) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 133,164.- (one hundred thirty-three thousand one hundred sixty-four Euro) and a global share premium of an aggregate amount of EUR 2,128,018.70 (two million one hundred twenty-eight thousand eighteen Euro and seventy cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 2,896,317.- (two million eight hundred ninety-six thousand three hundred seventeen Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 2,261,182.70 (two million two hundred sixty-one thousand one hundred eighty-two Euro and seventy cents) calculated on the basis of the respective exchange rates described hereabove.

The justifying documents of such subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 133,164.- (one hundred thirty-three thousand one hundred sixty-four Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 234,169,156.- (two hundred and thirty-four million one hundred sixty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro) to EUR 234,302,320.- (two hundred thirty-four million three hundred two thousand three hundred twenty Euro) by the issuance of 66,582 (sixty-six thousand five hundred eighty-two) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.5 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2.- (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount as valued hereabove as share premium on each new share.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 234,302,320.- (two hundred thirty-four million three hundred two thousand three hundred twenty Euro) and is divided into 117,151,160 (one hundred and seventeen million one hundred fifty one thousand one hundred sixty) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,302,320.- (two hundred thirty-four million three hundred two thousand three hundred twenty Euro) divided into 117,151,160 (one hundred and seventeen million one hundred fifty one thousand one hundred sixty) shares of EUR 2.- (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 332,590,460.41 (three hundred thirty-two million five hundred ninety thousand four hundred sixty Euro and forty-one cents) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part

from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

*Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twenty-seven thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un août, devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Judit Stern, avocate, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 234.169.156,- (deux cent trente-quatre millions cent soixante-neuf mille cent cinquante-six Euros) et est divisé en 117.084.578 (cent dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»).

La Société a reçu les souscriptions et paiements suivants:

- 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions souscrites le 8 août 2006 et payées le 9 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 9 août 2006)

Ces 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 13.792,- (treize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 219.943,39 (deux cent dix-neuf mille neuf cent quarante-trois mille Euros et trente-neuf centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 299.976,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée

ci-dessus est évaluée à EUR 233.735,39 (deux cent trente-trois mille sept cent trente-cinq Euros et trente-neuf centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2834.

- 2.298 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles actions souscrites le 8 août 2006 et payées le 9 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 9 août 2006)

Ces 2.298 (deux mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 4.596,- (quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 73.293,20 (soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-treize Euros et vingt centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 99.963,- (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-trois Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 77.889,20 (soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros et vingt centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2834.

- 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions souscrites le 7 août 2006 et payées le 9 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 9 août 2006)

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 6.896,- (six mille huit cent quatre-vingt-seize Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 109.971,69 (cent neuf mille neuf cent soixante et onze Euros et soixante-neuf centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988,- (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 116.867,69 (cent seize mille huit cent soixante-sept Euros et soixante-neuf centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2834.

- 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions souscrites le 9 août 2006 et payées le 10 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 10 août 2006)

Ces 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 13.792 (treize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 219.815,97 (deux cent dix-neuf mille huit cent quinze Euros et quatre-vingt dix-sept centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 299.976,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 233.607,97 (deux cent trente-trois mille six cent sept Euros et quatre-vingt dix-sept centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2841.

- 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions souscrites le 9 août 2006 et payées le 10 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 10 août 2006)

Ces 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 13.792,- (treize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 219.815,97 (deux cent dix-neuf mille huit cent quinze Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 299.976,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 233.607,97 (deux cent trente-trois mille six cent sept Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2841.

- 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions souscrites le 10 août 2006 et payées le 14 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 14 août 2006)

Ces 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 27.586,- (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 443.960,29 (quatre cent quarante-trois mille neuf cent soixante Euros et vingt-neuf centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 599.995,50 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 471.546,29 (quatre cent soixante et onze mille cinq cent quarante-six Euros et vingt-neuf centimes) au taux de change fixé à EUR 1,-/USD 1,2724.

- 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions souscrites le 9 août 2006 et payées le 10 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 10 août 2006)

Ces 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 27.586,- (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 439.663,82 (quatre cent trente-neuf mille six cent soixante-trois Euros et quatre-vingt-deux centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 599.995,50 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 467.249,82 (quatre cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf Euros et quatre-vingt-deux centimes) au taux de change fixé à EUR 1,-/USD 1,2841.

- 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions souscrites le 15 août 2006 et payées le 17 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 17 août 2006)

Ces 6.896 (six mille huit cent quatre-vingt-seize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 13.792,- (treize mille sept cent quatre-vingt-douze Euros) et la prime d'émission globale

d'une somme totale de EUR 220.436,15 (deux cent vingt mille quatre cent trente-six Euros et quinze centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 299.976,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-seize Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 234.228,15 (deux cent trente-quatre mille deux cent vingt-huit Euros et quinze centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- /USD 1,2807.

- 5.666 (cinq mille six cent soixante-six) nouvelles actions souscrites le 16 août 2006 et payées le 17 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 17 août 2006)

Ces 5.666 (cinq mille six cent soixante-six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 11.332,- (onze mille trois cent trente-deux Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 181.118,22 (cent quatre-vingt-un mille cent dix-huit Euros et vingt-deux centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 246.471,- (deux cent quarante-six mille quatre cent soixante et onze Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 192.450,22 (cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante Euros et vingt-deux centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2807.

En conséquence, des suscriptions mentionnées ci-dessus, 66.582 (soixante six mille cinq cent quatre-vingt-deux) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 133.164,- (cent trente-trois mille cent soixante-quatre Euros) et une prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 2.128.018,70 (deux millions cent vingt-huit mille dix-huit Euros et soixante-dix centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 2.896.317,- (deux millions huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent dix-sept Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 2.261.182,70 (deux millions deux cent soixante et un mille cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-dix centimes) calculé sur la base des taux de change respectifs tels que décrits ci-dessus.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 133.164,- (cent trente-trois mille cent soixante-quatre Euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 234.169.156,- (deux cent trente-quatre millions cent soixante-neuf mille cent cinquante-six Euros) à EUR 234.302.320,- (deux cent trente-quatre millions trois cent deux mille trois cent vingt Euros) par l'émission de 66.582 (soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-deux) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,50 (quarante-trois Dollars et cinquante centimes) dont EUR 2,- (deux Euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante tell qu'évaluée ci-dessus comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 234.302.320,- (deux cent trente-quatre millions trois cent deux mille trois cent vingt Euros) et est divisé en 117.151.160 (cent dix-sept millions cent cinquante et un mille cent soixante) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 234.302.320,- (deux cent trente-quatre millions trois cent deux mille trois cent vingt Euros) divisé en 117.151.160 (cent dix-sept millions cent cinquante et un mille cent soixante) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 332.590.460,41 (trois cent trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quatre cent soixante Euros et quarante et un centimes) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

*Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ vingt-sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: J. Stern, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, vol. 29CS, fol. 45, case 3. – Reçu 22.611,83 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

J. Elvinger.

(101118.3/211/384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43839 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

J. Elvinger

*Notaire*

(101119.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**LAURENT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 118.781.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Christian Bühlmann, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LAURENT PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition de biens immobiliers résidentiels, hôteliers, para-hôteliers et commerciaux.

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou toute autre manière des titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra administrer, développer et gérer son portefeuille.

La société n'exercera pas d'activité industrielle.

La société pourra rendre des prestations de services de toute nature à ses filiales que ces dernières soient détenues directement ou indirectement. Elle pourra donner des conseils et assister toute société du groupe, ou hors groupe.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euro (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

96082

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme ALNAIR FINANCE S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action . . . . .	1
<b>Total: trois mille cent actions.</b> . . . . .	<b>3.100</b>

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euro.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Madame Andréa Dennis, administrateur de sociétés, née à Londres (Angleterre) le 26 juin 1967, demeurant à W1U 2LZ Londres, 23 Wigmore Place (Angleterre).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:  
La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and six, on the twenty-second of August.  
Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1.- The stock company ALNAIR FINANCE S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, here duly represented by its delegated director Mr. Christian Bühlmann, hereafter qualified;
- 2.- Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of LAURENT PROPERTIES S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition of residential, commercial, hotelier and para-hotelier immovable properties.

The company shall also be engaged in the acquisition of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity.

The company shall render services of whatever nature to direct or indirect subsidiaries, and shall advise and grant assistance to any group company or even any company beyond the group.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Friday in June at 04.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

*Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

*Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1.- The stock company ALNAIR FINANCE S.A., prenamed, three thousand and ninety-nine shares . . . . .	3,099
2.- Mr. Christian Bühlmann, prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: three thousand one hundred shares . . . . .	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

*Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro.

*Extraordinary General Meeting*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an

Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - Mr. Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Mr. Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turquie), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
  - Mrs. Andréa Dennis, Company Director, born in London (England), on the 26th of June 1967, residing professionally at W1U 2LZ London, 23 Wigmore Place (England).
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:
  - The stock company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 2006, vol. 537, fol. 71, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 août 2006.

J. Seckler.

(092555.3/231/269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

96085

**ICI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 111.410.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

---

**SLE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 96.665.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992638.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

---

**ALMASO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 31.  
R. C. Luxembourg B 106.881.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 août 2006.

Signature.

(992642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2006.

---

**MOUGAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 118.938.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth day of August.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is MOUGAL INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three-quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Subscription and payment*

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2006.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MOUGAL INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Souscription et paiement*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECO-REAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 63, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(096069.3/231/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**FINAKABEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.700.000,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.182.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(092387.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**EVANIO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 39.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 67.949.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 16 décembre 1998, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 30 du 17 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(092388.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**DH PALOS IMMOBILIEN UND PROJECTENTWICKLUNGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: EUR 42.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.634.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes

28, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06780. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092795.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**BEZONS PARC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. EPP ALPHA (LUX), S.à r.l.).**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 63.482.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), established and having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (USA);

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312),

duly represented by two authorised signatories and validly authorised to sign jointly on behalf of said company:

a) Mrs Linete Furtado, employee, residing professionally at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François Manti, employee, residing professionally at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Washington D.C. (USA), on 21 August 2006, which proxy, after being signed ne varietur the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing party, in said capacity in which it acts, declared and requested the undersigned notary to document the following:

a) The appearing party FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., is the sole shareholder of the company EPP ALPHA (LUX), S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.482) a «société à responsabilité limitée», organized under Luxembourg Law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 3 March 1998, published in the Mémorial C number 404 of 4 June 1998.

b) The appearing party representing the whole corporate capital of seven hundred seventy-five thousand six hundred sixty-five Euro and ninety-three cents (775,665.93 EUR) then took the following resolutions:

*First resolution*

The sole associate resolved to change the Company's corporate name from EPP ALPHA (LUX), S.à r.l. to BEZONS PARC (LUX), S.à r.l.

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the sole associate resolved to amend Article four (4) of the Company's Articles of Incorporation. The sole associate resolved to give the same Article four (4) the following wording:

«**Art. 4.** The company will have the name BEZONS PARC (LUX), S.à r.l.»

There being no other business to be attended to, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA) établie et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (USA);  
ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312),

dûment représentée par deux signataires autorisés et habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe:

a) Madame Linete Furtado, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Washington D.C. (USA), le 21 août 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) La partie comparante FRENCH PROPERTY PARTNERS L.L.C. est la seule associée de la société EPP ALPHA (LUX), S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.482) une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 3 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 404 du 4 juin 1998.

b) La partie comparante représentant l'entière du capital social de sept cent soixante-quinze mille six cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-treize cents (775.665,93 EUR) a ensuite pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de EPP ALPHA (LUX), S.à r.l. en celle de BEZONS PARC (LUX), S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de la raison sociale, l'associée unique décide de modifier l'Article quatre (4) des statuts de la société. L'associée unique décide de donner à ce même Article quatre (4) la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de BEZONS PARC (LUX), S.à r.l.»

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Furtado, F. Manti, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 août 2006, vol. 905, fol. 100, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 septembre 2006.

*J.-J. Wagner.*

(094954.3/239/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**BEZONS PARC (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. EPP ALPHA (LUX), S.à r.l.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 63.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 septembre 2006.

*J.-J. Wagner.*

(094957.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**LERINS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 84.030.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance en date du 23 mai 2006*

*Première résolution*

Suite à la signature du contrat de cession des actions de la Société en date du 15 mars 2006 entre Monsieur Thierry Tama «le cédant» et Monsieur Jeffrey Steiner «le cessionnaire», qui prévoit que le transfert de propriété des parts intervient en date valeur 15 mars 2006, sous la condition suspensive que le prix de cession soit payé avant le 30 juillet 2006, le Conseil de Gérance constate, du fait de la réalisation de cette condition suspensive en date du mardi 23 mai 2006, que Monsieur Jeffrey Steiner est à ce jour l'associé unique de la société.

*LERINS HOLDING, S.à r.l.*

*G. Hornick / C. Schmitz*

*Les membres du Conseil de Gérance*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04141. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094778.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**SSCP COATINGS, Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 5.397.800,00.**Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.097.

En date du 31 mars 2006, Monsieur Heinz Haller, avec adresse au 6-8, Theresienstrasse, D-80333 München, Allemagne, s'est démis de ses fonctions de gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06408. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(092769.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**NOVE BUTOVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital souscrit: EUR 284.200,-.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.242.

Modification de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Valérie Scholtes

28, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06781. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(092792.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

**MERIDEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(094531.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**IIPRS-SIIRP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-5431 Lenningen, 1, rue des Vignes, «om Wengertsbiërg».  
R. C. Luxembourg B 97.400.

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Edwin Frans Cosijns, gradué en sciences économiques et banque-bourse-finances, délégué de la Bourse de Luxembourg, né à Deinze (Belgique), le 9 avril 1956, demeurant à L-5431 Lenningen, rue des Vignes, «om Wengertsbiërg», 1.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IIPRS-SIIRP, S.à r.l., avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 97.400, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 62 du 16 janvier 2004.

- Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 février 2005, publié au Mémorial C numéro 640 du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

- Que le capital social est fixé à soixante-deux mille quatre cents euros (62.400,- EUR), divisé en six cent vingt-quatre (624) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, à L-5431 Lenningen, rue des Vignes, «om Wengertsbiërg», 1, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Lenningen.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E.F. Cosijns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2006, vol. 537, fol. 57, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2006.

J. Seckler.

(095578.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**FOVALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00468, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

*Administrateur*

(094533.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**AQUA SLEEP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.854.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**ETOLIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 100.361.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094547.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**MINPARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 60.647.

## EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, avocat à la Cour, L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été résilié avec effet au 4 janvier 2006.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01056. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(094754.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**ROBIN TWO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 88.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094551.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**D.S.I.H. S.A., DEVELOPMENT SYSTEM INTERNATIONAL HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 76.318.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**LEADER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 97.551.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**KRISIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 79.848.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094561.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**PROPHALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 31.113.

L'assemblée générale du 8 août 2006 a nommé membres du conseil de gérance:

- Monsieur Jules Clement, L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée;
- Monsieur Henri May, L-4222 Esch-sur-Alzette, 156, rue de Luxembourg;
- Monsieur Serge Oth, L-6617 Wasserbillig, 14, route d'Echternach.

Leurs mandats ont une durée effective de 4 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29 août 2006.

Pour extrait conforme

PROPHALUX, S.à r.l.

Signature

La gérance

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094680.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

96096

**IN VINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 1, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 71.393.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094564.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**ACTIVE SECURITY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 60, rue de Kleinbettingen.

R. C. Luxembourg B 107.872.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094573.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**AUTO-MECANIQUE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 23.060.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094599.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**EUROTRUST, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.381.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(094644.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

---

**WIELAND INVEST. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 90.518.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 125 du 7 février 2003.

—  
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour WIELAND INVEST. S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(095254.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---